

# MLA – Monthéry Loisirs Amitiés

## Bulletin d'inscription 2017 - 2018

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Date de naissance : ..... Email : .....

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au bureau de l'association"

### FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

**SUBVENTIONNEMENT DES ACTIVITES** : Seuls les Monthériens sont subventionnés pour les sorties, voyages, activités et les adhérents extérieurs à Monthéry profitent des prix de groupe négociés pour les sorties.

**COURRIER** : Les comptes rendus sont envoyés à tous les adhérents (animateurs compris) le même jour : par courrier postal pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse mail et 24h après par mail pour tous les autres pour tenir compte du délai de distribution. La personne chargée de relever le courrier prend les enveloppes dans l'ordre inverse de leur position dans la boîte aux lettres. Elle numérote ces arrivées avant de les redistribuer à chaque animateur concerné qui attribue ses places en fonction de cet ordre. Il n'y a donc aucune priorité pour cette attribution.

**Responsabilité de MLA :**

MLA a souscrit une assurance responsabilité civile pour les accidents corporels en cas **d'invalidité permanente** et de **décès**. La responsabilité de l'association ne peut être engagée dans tout autre cas.

Les sorties auxquelles les adhérents se rendent par leur propres moyens : transports en commun, co-voiturage sont sous leur entière responsabilité et l'association ne peut être tenue pour responsable d'un accident survenu lors de ce trajet **même si celui-ci est fait en groupe**.

L'association ne peut être tenue pour responsable des événements exceptionnels qui pourraient intervenir sur les lieux d'une sortie : catastrophe naturelle, attentat,...

L'association ne prend pas d'assurance annulation pour les sorties qui ne comportent aucune nuitée. En cas de désistement, même pour motif médical, aucun remboursement (sauf les prestations qui ne seraient pas facturées à l'association) ne sera effectué s'il n'y a personne en liste d'attente.

### Cotisation (du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018)

Monthérien : 20€    Non-Monthérien : 25€

Règlement : Espèces     Chèque

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association  
- J'autorise la diffusion des photographies prises lors de manifestations, activités, voyages, etc. de l'association MLA sur lesquelles je figure en vue de les mettre en ligne sur le site internet de l'association ou dans les journaux communaux.

Date :

Signature :